# LA SEIGNEURIE DE BEUIL DU DÉBUT DU XIV° SIÈCLE A 1621

PAR

# LUCIENNE LANCHIER

# AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

Le cadre géographique. Les antécédents de la seigneurie.

# PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE FAMILIALE ET POLITIQUE

## CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES GRIMALDI DE BEUIL.

Originaire de Gênes, cette famille guelfe, chassée au cours du xiire siècle par les Gibelins, se réfugie en Provence orientale. Andaron Grimaldi épouse, en 1315, Astrugue, héritière de la seigneurie de Beuil.

#### CHAPITRE II

LES PREMIERS GRIMALDI DE BEUIL.

Andaron et Astrugue. — Par son mariage, Astrugue apporte les droits de justice qu'elle exerçait en co-seigneurie dans ses différentes possessions, sauf à Beuil et à Péone, où elle semble seule héritière.

Guillaume Rostaing et Barnabé. — Le temps de leur administration est surtout marqué par la confirmation par le roi Louis et la reine Jeanne de Naples de différents droits, entre autres les droits régaliens, dont ils prétendaient être en possession de temps immémoriaux.

#### CHAPITRE III

LOUIS ET JEAN DE GRIMALDI : LA « DÉDITION » DE NICE A LA SAVOIE.

La mort de la reine Jeanne, en 1382, ouvre une crise de succession entre les maisons de Duras et d'Anjou, crise dont les Grimaldi cherchent à tirer parti pour eux-mêmes. D'abord partisan des Duras, Jean de Grimaldi est nommé sénéchal de Provence. Puis, voyant la maison d'Anjou reprendre l'avantage, il abandonne les Duras et propose son aide au comte de Savoie, désireux de s'emparer de la Provence. Il réussit à rallier les syndics de Nice à l'idée d'une protection du comte de Savoie et il envoie son frère Louis comme porte-parole auprès du comte. Une convention est signée le 2 août 1388. Celle-ci accroît les possessions des Grimaldi et promet la soumission de Nice, qui signe sa « dédition » le 28 septembre.

Après une incursion à Monaco et une captivité de deux ans à Gênes, les deux frères voient leurs biens confisqués et la charge de sénéchal, autrefois confirmée à Jean par le comte de Savoie, occupée. Pour rentrer en possession de leurs domaines, ils sont contraints à une guérilla de quelques mois qui se termine par un compromis avec le comte de Savoie. Celui-ci leur rend la plus grande partie de leurs biens.

#### CHAPITRE IV

#### PIERRE ET JACQUES DE GRIMALDI.

Pierre de Grimaldi, probablement en raison de dépenses inconsidérées, vend à la communauté de Beuil, en 1467, une grande partie de ses droits domaniaux. D'autre part, à la même époque, il prend parti dans la crise de succession de Monaco et il participe, avec le comte de Tende, à une expédition contre Lambert de Grimaldi, époux désigné de l'héritière de Monaco. Il se proclame lui-même héritier de Monaco, mais sans succès.

Son fils, Jacques, ne se signale qu'en obtenant, en 1472, de la duchesse de Savoie la reconnaissance de ses droits de suzeraineté sur le fief de Sauze.

#### CHAPITRE V

GEORGES, HONORÉ I<sup>er</sup>, RENÉ ET HONORÉ II DE GRIMALDI.

Georges, après des tractations avec le roi de France pour lui livrer Nice, meurt assassiné. Son frère, Honoré, lui succède et demeure fidèle au duc de Savoie, qui le récompense par de nombreuses faveurs. La fin de sa vie est troublée par ses différends avec le seigneur des Ferres.

René, fils d'Honoré, accroît le domaine patrimonial par l'achat du château d'Entrevaux, important point stratégique. A son tour, il meurt assassiné. Son fils, Honoré, comblé de faveurs par le duc, obtient, en 1581, l'érection de la baronnie de Beuil en comté et de la seigneurie de Massoins en baronnie.

#### CHAPITRE VI

LE DERNIER GRIMALDI DE BEUIL : ANNIBAL.

D'abord gouverneur du comté de Nice au service du duc de Savoie, Annibal cherche à se rendre indépendant quand le duc crée une juridiction d'appel à Nice, le Sénat, mesure qui porte atteinte aux droits de justice du comte de Beuil. Il recherche la protection d'abord de l'Espagne (1616), puis de la France (1617), en leur promettant successivement le comté de Nice, mais l'un et l'autre l'abandonnent et, en 1621, il est condamné à mort par le Sénat de Nice pour trahison et ses biens sont partagés entre différents seigneurs. C'est le point final de l'histoire du comté de Beuil et de la « féodalité » de Nice.

Vaines tentatives faites par les descendants d'Annibal pour rentrer en possession du comté de Deuil.

# DEUXIÈME PARTIE LA SEIGNEURIE

### CHAPITRE PREMIER

L'INDÉPENDANCE DE FAIT.

La nature montagneuse de la seigneurie de Beuil facilite les prétentions à la souveraineté de ses seigneurs. Ils sont, de plus, financièrement et judiciairement indépendants, puisqu'ils échappent aux impositions perçues par leur souverain et qu'ils ont une juridiction d'appel. De plus, ils vivent en économie fermée.

### CHAPITRE II

CONDITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

La pauvreté du sol a pour conséquence celle des habitants. L'économie est rurale, basée sur l'élevage. Le commerce reste local.

Les habitants sont des hommes libres. Ils ont une organisation municipale analogue à celle des autres villes de Provence, avec des conseillers, les syndics, qui sont au nombre de trois ou de quatre, et un baile, choisi par le seigneur parmi les syndics pour être son représentant. La communauté jouit de privilèges qui limitent l'autorité du seigneur.

#### CONCLUSION

Malgré l'exiguïté, la pauvreté et l'isolement de leurs possessions, les

Grimaldi de Beuil ont réussi, grâce à leur sens politique, à avoir une influence locale qui a eu de notables répercussions sur l'histoire générale, puisque la réunion de Nice à la France en a été retardée de cinq siècles.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES ET CARTES